



**RAPPORT DE TRANSPARENCE**  
à jour au 30 septembre 2010

## Sommaire

1	PRESENTATION DU CABINET .....	3
1.1	Le cabinet en France.....	3
1.1.1	Description des entités commissariat aux comptes en France .....	3
1.1.2	Description du réseau en France.....	3
1.1.3	Description de la Gouvernance en France.....	3
1.2	Le cabinet au plan international .....	4
1.2.1	Description du réseau international.....	4
1.2.2	Description de la Gouvernance au plan international.....	4
2	GESTION DES RISQUES .....	5
2.1	Indépendance .....	5
2.2	Contrôle qualité.....	5
3	NOTRE ACTIVITE .....	6
3.1	Chiffre d'affaires .....	6
3.2	Liste des clients APE .....	6
4	UNE ORGANISATION FORTE ET GARANTE DE SES MEMBRES .....	7
4.1	L'équipe .....	7
4.2	Les associés.....	7
4.3	La formation continue .....	7

## PRESENTATION DU CABINET

### NOTRE CABINET EN FRANCE

#### DESCRIPTION DES ENTITES COMMISSARIAT AUX COMPTES EN FRANCE

Notre activité de commissaires aux comptes s'exerce au travers des trois structures suivantes :

- SOCIETE Sofira Audit – société par actions simplifiée au capital de 305.000 €
- SOCIETE Sofira Entreprise – société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
- SOCIETE Sofira – société anonyme au capital de 500.000 €

Ces sociétés sont toutes détenues à plus de ¾ par des associés commissaires aux comptes.

#### DESCRIPTION DU RESEAU EN FRANCE

Nos cabinets sont membres du réseau Crowe-Horwath France, association régie par la loi 1901. Celle-ci compte 19 entités – membres adhérents – réparties sur 58 sites.

Ces entités sont inscrites à l'Ordre des Experts-comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes. Elles sont toutes indépendantes et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts comptables et des commissaires aux comptes.

#### DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE EN FRANCE

La gouvernance de nos sociétés est assurée par un Président. Les associés se réunissent régulièrement en comité de direction de façon à arrêter de façon collégiale les orientations proposées par le Président. Celles-ci concernent principalement :

- Le fonctionnement interne des structures d'exercice ;
- Les problématiques pouvant relever de l'application des règles d'indépendance ou de la déontologie ;
- Les perspectives de développement des entités ;

Par ailleurs, Crowe-Horwath Partenaires France est une association qui a pour organes de gouvernance un conseil d'administration composé de 11 membres, tous associés des entités du réseau, et d'un bureau de 5 membres choisis parmi ceux-ci.

L'animation est assurée par un permanent et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit – EIP. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le réseau et constitue un lieu d'échange.

Plus généralement, l'association Horwath Partenaires France est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres,
- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt au niveau français,
- d'assurer la liaison avec Horwath International.

## NOTRE CABINET AU PLAN INTERNATIONAL

### DESCRIPTION DU RESEAU INTERNATIONAL

Crowe-Horwath International est une association de droit suisse regroupant 129 cabinets présents dans une centaine de pays sur les cinq continents. Elle est classée 9<sup>ème</sup> réseau mondial selon le classement IAB.

Horwath International est un des membres du Forum Of Firms, organisation qui regroupe les principaux acteurs de l'audit dans le monde.

Les métiers exercés par l'association sont les suivants :

- l'audit légal et contractuel,
- la gestion financière
- les consultations en matière de risques liés à l'entreprise (risk consulting)
- les taxes, en France et à l'étranger

### DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE AU PLAN INTERNATIONAL

Crowe-Horwath International est dirigé par un conseil d'administration (Board) de 10 personnes, tous associés de cabinets membres.

Le comité exécutif est basé à New York. Il est relayé par trois directeurs exécutifs ayant respectivement en charge l'Europe/Afrique (EMEA), l'Amérique et l'Asie.

Une direction de l'audit et des risques est spécialement chargée de la politique qualité, du déploiement de la méthodologie d'audit et de la vérification de l'absence de conflits d'intérêts.

## GESTION DES RISQUES

### INDEPENDANCE

Une charte d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet. Elle prévoit de recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble du personnel, une déclaration formelle d'indépendance. Ce point est régulièrement abordé lors des réunions faites avec l'ensemble des collaborateurs.

Le comité de Direction valide la rotation des signataires sur les entités d'intérêt public (EIP).

Lors d'une intervention sur un nouveau dossier, renseignement est pris sur les mandats de commissaires aux comptes et d'expert-comptable, tant sur ce dossier que ses filiales, afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêt.

L'acceptation des missions suit un processus formalisée garantissant le respect des règles d'indépendance. La Direction Générale de nos cabinets confirme que ces règles d'indépendance ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.

### CONTROLE QUALITE

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

- d'une part au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et d'expertise comptable ;
- et d'autre part par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers.

Pour ces raisons nous avons conçu l'ensemble de notre système qualité dans une démarche ayant pour finalité de nous conformer à la norme ISA ISQC1.

En outre, notre cabinet s'est inscrit dans une démarche de **certification ISO 9001 version 2000**. Celle-ci conduit à la mise en place et au suivi du manuel de qualité, de la cartographie des processus, des procédures qui leur sont rattachées ainsi que des audits internes. Les travaux ainsi que les actions correctives font l'objet de revues de Direction préalablement à une communication à l'ensemble du personnel.

Dans ce contexte un corps de procédures a été établi et fait déjà l'objet d'une application rigoureuse dans l'ensemble de nos entités.

Des contrôles de procédures sont diligentés par les Crowe-Horwath Partenaires France ou Crowe-Horwath International afin de s'assurer du respect de la charte qualité.

Conformément à la réglementation applicable à notre profession, nos cabinets font régulièrement l'objet d'un contrôle qualité de la part de nos instances professionnelles. Le dernier contrôle qualité du H3C sur l'ensemble de nos structures d'exercice a été effectué en 2010.

## NOTRE ACTIVITE

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Les cabinets membres de Crowe-Horwath International ont réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 2 778 M\$.

Le chiffre d'affaires des cabinets membres de Crowe-Horwath Partenaires France s'élève à 66 M€.

Le chiffre d'affaires des structures SOFIRA, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009, ressortent à environ 4.4 M€.

L'activité d'audit légal y représente 16 % du montant total des honoraires, soit environ 0.7 M€ : le reliquat correspond aux travaux d'expertise comptable, de conseil et d'audit contractuel.

### LISTE DES CLIENTS DMF

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal dans une seule entité faisant appel public à l'épargne :

- ITESOFT S.A. (EURONEXT – Compartiment C)

## UNE ORGANISATION FORTE ET GARANTE DE SES MEMBRES

### L'EQUIPE

Au plan international, Crowe-Horwath International compte 24 333 collaborateurs. L'effectif du réseau en France s'élève à 669 collaborateurs et l'audit représente 25 % de l'activité.

Les équipes des cabinets SOFIRA sont composées de 55 professionnels répartis comme suit :

- Commissaires aux comptes diplômés et associés	6
- Experts-comptables diplômés salariés	1
- Experts-comptables stagiaires	7
- Collaborateurs / auditeurs	38
- Administratifs	3
Total	55

Des équipes sont spécifiquement constituées et formées afin d'intervenir sur des missions de type audit : elles ne participent qu'à titre accessoirement à d'autres activités du cabinet.

### LES ASSOCIES

Crowe-Horwath International compte 3 359 associés et Crowe-Horwath Partenaires France 76 associés.

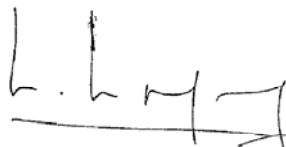
Nos cabinets comportent 6 associés ayant tous le statut d'indépendant. La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la performance des dossiers gérés.

### LA FORMATION CONTINUE

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs. Le responsable qualité s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CRCC, Francis Lefebvre, etc.). Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du réseau Crowe-Horwath International. Notre cabinet a, par ailleurs, adhéré à l'association de support technique ATH qui se charge de dispenser des formations périodiques auprès des collaborateurs et de contribuer au renforcement de la qualité et des moyens mis en œuvre au bénéfice de nos missions.

Marcos MARQUEZ  
Président



Fernand LEAL  
DG – Sofira



Olivier JOURDANNEY  
DG – Sofira Audit



Luc PETITEAU  
DG – Sofira Entreprise

